

# PROCÈS-VERBAL

Réunion du Comité de direction  
Club nautique de Longueuil inc.

Tenue le mardi 18 avril 2017 à 19 h 30 au chalet du Club

---

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion à 19 h 40 faite par le Commodore.

2. Appels des dirigeants : par M. David Gauthier le Secrétaire:

<b>Commodore</b>	Michel Corbin
<b>Vice commodore :</b>	André Bilodeau
<b>Secrétaire :</b>	David Gauthier
<b>Trésorier :</b>	Julien de Tilly
<b>Maître de port :</b>	Benoit Goyer
<b>Directeur des communications :</b>	Martin Beauchesne ( <i>Absence motivée</i> )
<b>Directeur de l'entretien :</b>	Bryan Petterson

### MEMBRES PRÉSENTS :

François Bergeron	Raymond Lavoie
Martin Boucher	Patrick Meilleur
Michel Comtois	Marc Patenaude
André Gagné	Jocelyn St-Amour
Patrice Gauvin	René Taillon
André Girard	
Denis Grégoire	

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour par le Secrétaire :

1. Ouverture de la réunion;
  2. Appel des dirigeants;
  3. Lecture de l'ordre du jour;
  4. Correction et adoption du procès-verbal du 21 février 2017 :
    - 4.1 Suivi du p.-v. du 24 janvier point 8.11 'Modifications des Règlements administratifs.
    - 4.2 Suivi du p.-v. du 27 octobre 2015 point 7.4 Caméras.
  5. Lecture de la correspondance :
  6. Rapport du comité ad hoc 150e
-

## ***Suite lecture de l'ordre du jour.***

7. Rapport des Officiers
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Wifi Internet
9. Période de questions ou commentaires
10. Prochaine réunion
11. Levée de la réunion

### MODIFICATIONS OU AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR

- 8.2 École de Voile
- 8.3 Avis de Motion dépôt
- 8.4 Mouillages et dépôts
- 8.5 Dépôts de réservations
- 8.6 Grille tarifaire 2017
- 8.7 Clé atelier École de Voile

Proposé par : M. David Gauthier  
Appuyé par : M. Bryan Petterson  
Adopté tel que modifiée

#### **4. Corrections et adoption du p.-v. du 21 février 2017 :**

Pas de corrections apportées et le p.-v. est adopté

Proposé par : M. Julien de Tilly  
Appuyé par : M. David Gauthier  
Adopté à l'unanimité

4.1 Suivi du p.-v. du 24 janvier point 8.11 'Modifications des Règlements administratifs.

M. Julien de Tilly qui avait apporté ce point en janvier demande que ce soit enlevé pour le moment, et celui-ci dit qu'il le ramènera au moment opportun.

Proposé par : M. Julien de Tilly  
Appuyé par : M. David Gauthier  
Adopté à l'unanimité

4.2 Suivi du p.-v. du 27 octobre 2015 point 7.4 Caméras (***À suivre***)

## **5. Lecture de la correspondance :**

Monsieur Gauthier le Secrétaire informe que le Club est maintenant membre de la Chambre de Commerce de Longueuil. De plus, la Chambre de Commerce nous a expédié le répertoire des membres de cet organisme.

Il souligne que nous devons devenir membre pour avoir droit d'assister au lancement du Projet Longue Rive.

## **6. Rapport du comité ad hoc 150<sup>e</sup> :**

M. André Bilodeau qui préside ce comité informe qu'il y a modifications des 2 jours de festivités dans le cadre du 150e. Au lieu de septembre les dates seront le 26 & 27 août.

## **7. Rapport des Officiers :**

### **Directeur de l'entretien M. Bryan Petterson :** *Rapport verbal*

M. Petterson l informe que suite à une rencontre avec M. Sylvain Deschamps, celui-ci offre à nouveau au Club un autre brise-lames de 270 pieds à donner et ce d'ici au prochain été.

Il a aussi reçu des soumissions pour les rénovations extérieures du chalet. Différentes firmes ont expédié des soumissions : Vaillancourt, Acrylique Olympique pour le toit. En somme la dépense des rénovations, revêtement, aluminium s, sans fenestration s'élèveraient à 47 500.00 \$ incluant aussi la toiture. Il souligne que ces éventuelles rénovations devront être approuvées par l'urbanisme.

Il ajoute que refaire la fenestration coûterait un 8 000.00 \$ de plus.

Autres : De nombreux appels furent logés auprès de la Ville à propos du bris d'aqueduc. / Participation au Symposium de l'AMQ avec d'autres dirigeants du Club.

Il avise que M. Michel Pitcher est entré en poste pour la saison et a débuté l'identification des mouillages et nettoyage.

Ceci termine le rapport.

Proposé par : M. Bryan Petterson  
Appuyé par : M. André Bilodeau  
Adopté à l'unanimité

### **Directeur des communications M. Martin Beauchesne**

Il n'y a pas de rapport vu l'absence de M. Beauchesne qui est à l'extérieur du pays.

**Maître de port M. Benoit Goyer** *Rapport verbal*

M. Goyer indique que nous devons acheter à nouveau du bois pour réparer les quais brisés au cours de la saison hivernale et quelles sont les compagnies que le Club utilisent habituellement. L'évaluation des réparations à effectuer se fera dès que le niveau de l'eau baissera.

La location des quais pour locataires en vue de la nouvelle saison va bon train et ce devrait être complet sous peu.

Ceci termine le rapport.

Proposé par : M. Benoit Goyer  
Appuyé par : M. Bryan Petterson  
Adopté à l'unanimité

**Secrétaire M. David Gauthier** *Rapport verbal*

M. Gauthier nous fait part de sa participation au Symposium de l'AMQ et qu'il a rapporté de la documentation que les gens pourront consulter. Il cite en exemple ce que l'AMQ peut faire pour les marinas et que le programme des ancres est remis en question vu le coût. Il a aussi rapporter une étude de marché de la voie navigable par les touristes.

La Fête du nautisme aura lieu le 4-5 juillet et l'AMQ sollicite notre participation et si vous avez une suggestion d'une activité qui pourrait être réalisée dans le cadre de cette Fête, nous sommes ouverts aux suggestions et un courriel sera expédié à tous à ce sujet.

Il a fait lui-même un plan de ce que pourrait avoir l'air le Club après rénovations. Pour sa part l'architecte pourrait faire un tel plan, il aurait absorbé totalement le budget de 50 000.00 \$. Ce prototype sera mis en ligne sur le site web.

Ceci termine le rapport du Secrétaire

Proposé par : M. David Gauthier  
Appuyé par : M. Bryan Petterson  
Adopté à l'unanimité

**Question** de M. Bergeron demande si le montant est uniquement pour l'extérieur et si nous avons une vision à long terme de ces rénovations. M. Gauthier lui répond que oui et que la phase II est en 2035 et qu'il a fait un design pour faire l'intérieur beaucoup plus tard.

**Trésorier M. Julien de Tilly**

**Montant en caisse en date du jour : 35 277.00 \$**

**Compte épargne 131 614.00 \$ (Fonds de remplacement)**

**Compte contingence : 3 899 00 \$**

M. de Tilly explique que la différence entre le niveau de l'encaisse actuel en comparaison de l'ancien Il souligne qu'un montant de 31 420.00 \$ fut transféré du compte courant vers le compte épargne pour couvrir l'amortissement de 2016 et cela permet aussi d'avoir un peu d'intérêts avec cet argent.

M. de Tilly a expédié les rapports d'imposition / Le rapport de taxes du trimestre soit le remboursement À recevoir est de 4 000.00 \$.

Il y a eu des retards au niveau de la facturation et c'est que le logiciel Anémone a fait défaut lors de la mise à niveau des prix et il a dû en faire manuellement.

Il ajoute qu'en ce qui concerne les impôts antérieurs le topo semble meilleur suite à ce qui fut dit lors de l'A.G.A. Il continue à faire des recherches à ce niveau.

En qui a trait au compte en souffrance de Prestige Nautique Plus en 2015, la compagnie a fini par acquitter son dû.

Compte à recevoir après facturation est de 144 416.00 \$ et les paiements entrent pour le moment.

Ceci termine son rapport.

Proposé par : M. Julien de Tilly  
Appuyé par : M. David Gauthier  
Adopté à l'unanimité

**Vice commodore M. André Bilodeau** *Pas de rapport*

**Commodore M. Michel Corbin** *Pas de rapport*

## **8 Affaires nouvelles :**

### **8.1 WIFI et Internet.**

M. Julien de Tilly explique que M. François Bergeron au mois de janvier fut mandaté pour aller chercher des informations et une soumission pour l'amélioration de nos installations Internet.

Une soumission de la compagnie Sogitech nous fut déposée et le coût s'élève à 11 200.00 \$ dont 8 000.00 \$ en équipement et 3 000.00 \$ en main-d'œuvre.

M. François Bergeron souligne que cette compagnie est spécialisée dans ce type d'installation et a développé une expertise au niveau de différents Yatch Club et celui de Québec.

L'installation consiste en la pose de 8 antennes réparties sur le terrain afin d'assurer une bonne diffusion et ainsi qu'aux mouillages. La compagnie ne fournit pas Internet et il va devoir changer le provider et 88 mega bits pour que cela fonctionne. Il offre aussi la fibre optique et selon cette compagnie cela ne correspond pas à nos besoins.

Il offre un logiciel de gestion web pour gérer les accès et la bande passante soit qui aura droit d'utiliser et la possibilité pour l'accès à notre réseau. Il offre une vitesse de base pour tous et possibilité d'avoir une vitesse accrue.

La compagnie offre un service 7 jours sur 7 en cas de problèmes et peuvent se déplacer si une réparation est nécessaire. Ce service tout inclus soit plan annuel est de 2 000.00 \$. Via l'AMQ nous pourrions avoir des rabais sur l'installation et autre service.

M. François Bergeron mentionne qu'il a tenté de contacter Bell, mais n'a pu en savoir davantage sur ce que nous avons n'ayant pas accès au réseau du Club.

### **Commentaires :**

M. David Gauthier dit que nous pourrions nous servir de Sogerve pour que Vidéotron ou Bell améliore le service.

M. Julien de Tilly dit qu'il faudrait établir des contacts à savoir quels seront les améliorations prévues par ces fournisseurs éventuellement.

M. Bryan Petterson s'est informé sur le coût des antennes et le coût est de 89.00 \$.

M Bergeron considère qu'un bon investissement serait souhaitable et durable au lieu d'investir dans du matériel de moindre qualité.

M. Petterson a posé la question à savoir si un tel investissement pourrait nous donner un bon rendement. Le monsieur a répondu non puisque nous avons que du 2 méga Bits et Sogerve a le même problème.

M. Bergeron dit qu'il serait intéressant de développer un service Internet payant pour le tourisme nautique. Il ajoute que le gars de la compagnie lui a dit que le Club est responsable de la vitesse Internet. Il ajoute qu'on y reviendra quand nous saurons ce que nous avons. Nous pourrions peut être engagé à l'interne et il est ouvert à ça.

## 8.2 École de Voile

M. Marc Patenaude fait un compte rendu des démarches effectuées nous serons un Club de Voile ainsi qu'une école. Une activité est déjà prévue du 3 au 7 juillet pour un maximum de 12 jeunes. Il demande si ce serait possible d'avoir la clé de l'atelier pour réparer les voiliers et ainsi que l'accès à la chaloupe et à la salle du Club pour les cours théoriques.

Deux moniteurs de voile seront embauchés soit des moniteurs d'expériences. Le Club devra payer 2 personnes pour des questions d'assurances et qui seront donc payées par le Club.

Il porte à l'attention des gens présents qu'il y aura des jeunes sur le terrain du 3 au 7 juillet et il va falloir faire attention à la consommation de boissons alcoolisées sur le terrain et nous devrions avertir les gens. Il faut faire attention à l'image que nous allons projeter.

Il s'interroge à savoir si au niveau électricité cela peut être sécuritaire vu que des câbles sont à l'eau et qu'il aimerait avoir l'avis d'un électricien pour ne pas se retrouver avec des électrocutions.

M. Raymond Lavoie impliqué dans ce comité dit que les centres jeunesse seront aussi contactés.

M. Patenaude explique que ce ne fut pas facile de faire entendre raison à notre assureur. Il appert qu'il ne saisisse pas vraiment ce que nous sommes. Il faudrait peut-être voir à trouver un nouvel assureur pour l'an prochain. Il faudra aussi se faire reconnaître par la Ville à titre d'organisme communautaire. De plus certaines compagnies comprennent ce qu'est cette démarche philanthropique.

M. André Bilodeau souligne que le Club nautique a déjà voulu s'inscrire à titre d'organisme communautaire, le hic fut que nous n'avions pas à l'époque assez de personnes provenant de Longueuil et donc nous ne furent pas reconnus.

Il ajoute qu'il faudrait s'informer au sujet des activités que nous faisons au Club. Il faut voir absolument à ce que ce soit inscrit clairement les activités au contrat d'assurances pour être en mesure de se défendre en cas d'accident ou de poursuites.

M. Julien de Tilly commente le document fourni par Marc et concernant les critères et le niveau d'association il y a une partie non négociable. Il faut que l'organisme démontre clairement son ouverture à la population et le type d'activités en lien avec cette politique. Il ajoute que pour que nous soyons acceptés à ce titre, il faudra d'abord faire une réflexion sur la mission à se doter et ce que nous voulons être comme organisation.

### **Résolution 2017-04-18 no.1**

**Il est proposé de permettre l'accès au chalet et à l'utilisation de l'atelier et de la chaloupe du Club pour l'École de Voile.**

**Proposé par : M. André Bilodeau**

**Appuyé par : M. Julien de Tilly**

**Adopté à l'unanimité**

### **8.3 Avis de Motion**

M. Raymond Lavoie désire déposer un avis de motion concernant l'Article 5 alinéa ( c ). Il demande cependant au Comité d'en prendre connaissance. Il demande que ce soit déposé lors de la prochaine réunion. *(À suivre)*

### **8.4 Mouillages**

M. Benoit Goyer le Maître de port fait cette demande : Il veut que le mouillage revienne à un prix fixe comme auparavant et d'appliquer l'augmentation de 5 % essentiellement comme la résolution faite en février.

M. de Tilly explique que l'an dernier le mouillage et si l'hivernage les prix étaient différents. Cette année il a fusionné les 2 prix.

#### **Commentaire :**

M. André Gagné spécifie que lorsqu'il était Commodore, le prix des mouillages avait été ajusté à la baisse. La raison était un incitatif pour les membres d'aller au mouillage et ainsi donner des places à quai à des locataires. Cette façon de faire avait comme incidence de rapporter plus d'argent pour le Club.

### **8.5 Dépôt réservation**

M. Benoit Goyer demande aussi un remboursement pour un locataire qui avait fait un dépôt et à peine moins de 2 semaines après; le locataire en question demandait un remboursement et en plus celui-ci n'a pu effectuer l'achat de son bateau.

#### **Commentaire :**

M. François Bergeron dit que nous sommes un OSBL et que le but n'est pas seulement de faire de l'argent. Si le remboursement en question ne cause pas préjudice au Club et que le quai en question est déjà attribué à un autre locataire, il faudrait rembourser et ainsi préserver la bonne réputation du Club.

### **Résolution 2017-04-18 no.2**

**Il est proposé de rembourser le dépôt de 500. 00 \$ de M. Martin Boucher. La raison est que la transaction pour l'achat d'un bateau n'a pu s'effectuer et un montant de 50.00 \$ sera retenu à titre de frais de gestion.**

**Proposé par : M. Benoit Goyer**

**Appuyé par : M Bryan Petterson**

**Adopté à l'unanimité**

M. Michel Corbin fait ce commentaire : Le Club va accepter pour cette année avec l'augmentation de 5 %. L'an prochain, nous verrons à inclure les mouillages et hivernage dans un seul tarif et en aviser préalablement les locataires.

**Résolution 2017-04-18 no. 3**

**Il est proposé que pour cette année les mouillages locataires dont les contrats furent conclus avant l'A.G.A. soient facturés à prix fixe.**

**Proposé par : M. Benoit Goyer  
Appuyé par : M. Julien de Tilly  
Adopté à l'unanimité**

**8.6 Grille tarifaire locataires 2017**

**Résolution 2017-04-18 no.4**

**Il est proposé le dépôt de la grille tarifaire 2017 considérant les modifications apportées au point 8.4 de ce p.-v.**

**Proposé par : M. Julien de Tilly  
Appuyé par : M. David Gauthier  
Adopté à l'unanimité**

**8.7 Clé atelier École de Voile**

Ce point fut déjà discuté au point 8.2.

M. Bryan Petterson indique que ce sera uniquement pour réparer les lasers et autres petits travaux liés à l'École de Voile et que cela ne doit pas entraver la bonne marche du Club.

## 9 Période de questions ou commentaires ;

M. André Gagné commente le fait de recevoir un deuxième brise-lames de 270 pieds, il considère que l'entretien et la réparation d'un tel cadeau coûtera très cher au Club. De plus, l'actuel brise-lames a causé bien des dépenses et n'est toujours pas en ordre. Il ajoute que ce serait peut-être mieux de voir à en faire fabriquer ou en acheter.

M. Gagné dit qu'il était malheureusement absent lors de l'A.G.A. Il ajoute qu'une augmentation de 10 % a eu lieu il y a 2 ans et ça avait fait réagir les gens. S'il avait été présent, il se serait opposé à cette augmentation de 25 % qu'il considère salée, il est intrigué de voir que ça a passée sans que les gens réagissent.

Il commente le fait de la manière que fut réglée la demande de demi-saison pour les membres lors d'un huis-clos. Il ajoute que ce n'était pas au Comité d'annuler cette demande et cette décision fut prise en A.G.A. l'an dernier mais que cela relève de l'A.G.A. Il ajoute qu'il y a eu beaucoup de louvoiemment et de *tiraillages* avec ce dossier.

M. Denis Grégoire commente le fait que c'est beau de faire des augmentations. Avant de dépenser 50 000.00 \$ sur les rénovations du Chalet, il faudrait aller voir ce que la Ville veut et revenir après et faire une assemblée spéciale et demander aux membres ce qu'ils veulent. Vous avez apporté cela à l'A.G.A. et tous les gens sont restés surpris. Il considère que la charrue est avant les bœufs.

Le jour où les clôtures partiront et les gens vont pouvoir se promener. Personnellement lorsqu'il n'y aura plus de clôture, je ne laisserai pas mon bateau ici l'hiver. Je pense que ce sont des réflexions qu'il faut faire et d'arrêter de partir en peur. À Lachine, il n'y a pas d'hivernages là, cela devient un parc en été et il y a un gardien.

M. Martin Boucher dit qu'avec ce qui vient nous perdrons l'intimité et les vélos sur la piste cyclable représentent un danger.

M. François Bergeron pour aller à l'encontre de ce qui vient de se dire veut saluer les efforts et le travail du Comité. Concernant l'argent dans le compte et qui bouge pas, il se demande où ça irait en cas de disparition du Club.

Il est d'accord avec le fait que si on ouvre le site cela va susciter plus de va-et-vient. Beaucoup de recherches doivent être faites et créer des comités pour savoir ce qu'on doit faire et aller voir ailleurs les options possibles. Lors d'une assemblée spéciale bien des gens vont prendre une décision sur des choses importantes et la plupart ne connaissent pas le dossier.

M. le Commodore explique que ceux étant absents de l'A.G.A. et il comprend que les gens se posent des questions et commentaires et donc tout ça est très bienvenu.

En grande partie lors de l'A.G.A. J'ai expliqué qu'avant d'engager dans des grandes dépenses au niveau du Club, il faut remettre en question beaucoup de choses. Nous ne sommes pas dans le moment pour donner le ok pour faire quoi que ce soit. Il cite en exemple la soumission pour l'Internet, et il comprend le coût et les enjeux et j'ai suggéré au Comité le statu quo.

Le point culminant c'est le bail à négocier avec la Ville et le dénominateur de toutes nos activités. Il y'a du remue-ménage à la ville et elle ne va pas s'écrouler pour autant, il faut continuer de travailler dans nos dossiers respectifs et voir comment cela va s'annoncer.

Nous avons eu une ouverture soit des dérogations pour nous permettre plus de possibilités de marges de manœuvres au niveau de nos opérations et faudra aborder dans les prochaines semaines. Il faut leur présenter un plan d'affaires, ce plan proposé et donnera une vision et une stratégie au niveau de la ville en harmonie avec leur projet. Cela sera entériné et adopté et nous donner une assurance de renouvellement à plus long terme. Par la suite nous pourrons prioriser nos projets et faudra faire avec cohérence.

Il souligne que les argents dans le compte servent à payer les salaires et autres dépenses du Club, il faut être prudents dans la façon de prioriser.

**10 Prochaine réunion ;**

La réunion est fixée

**11 Levée de la réunion.**

Faite par le Commodore à 21 h 40

---

Michel Corbin, Commodore

---

David Gauthier, Secrétaire